

RESUME DE LA THESE
CLAIRE CHICK
clairechick@wanadoo.fr

**L'UEO ET L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITE EUROPEENNE DE DEFENSE,
1973-1997.**

Thèse de Science politique soutenue le 14 avril 2005 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. 786 pages

Directeur : Professeur Jean KLEIN

**Jury : Patrice Buffotot (Président), Selim El-Sayegh, Alain Joxe, Jean Klein.
Mention très honorable avec félicitations du jury**

Cette thèse analyse le rôle de l'Union de l'Europe Occidentale dans l'émergence d'une politique européenne de défense entre 1973 et 1997.

L'UEO a souvent été qualifiée d'instance européenne fantomatique. Porteuse d'une alliance militaire isolée du processus de la construction communautaire et étroitement rattachée à l'OTAN, l'origine de sa création renvoie aux motifs complexes de la révision d'un traité d'assistance mutuelle de 1948, qui illustrent à l'envi le peu de cas que les Européens avaient souhaité réserver à une perspective de sécurité autonome sur leur propre continent. Reste que, si son maintien dans le paysage institutionnel européen a toujours eu quelque chose de déconcertant, pendant près de vingt-cinq ans, elle a été l'objet de campagnes de réactivation.

Notre recherche se propose ainsi de tirer de l'ombre les contradictions apparentes en analysant l'impact des tentatives de rapprochement entre une institution européenne de sécurité sans ressort, et l'ambitieux projet d'émergence d'une identité de défense sur le Vieux Continent. Il s'agira de savoir si l'UEO, issue d'un traité unique de légitime défense, et dotée d'une personnalité juridique propre, peut s'imposer dans l'organisation de la sécurité européenne, cadencée par la relation transatlantique.

La réponse à cette problématique suppose en amont d'adopter deux postulats selon lesquels, tout projet européen de sécurité reste étroitement tributaire des dispositions de l'Alliance atlantique à envisager une altération du partenariat avec l'Europe, tandis que, parallèlement, l'avancement de la construction politique européenne, précède et reste la clé du projet d'affirmation d'une identité européenne de défense.

Cette ambivalence de départ imposera de travailler dans une dynamique globale, qui s'attachera en permanence à décoder le mouvement pendulaire de l'UEO entre l'UE et l'OTAN, et l'étude des rapports de l'Assemblée de l'UEO a utilement pourvu à cette exigence méthodologique. Seule instance parlementaire européenne ayant des droits consultatifs sur la coopération intergouvernementale en matière de sécurité, l'Assemblée de l'UEO fait état des dissonances rencontrées avec le Conseil des Dix et à ce titre, aura permis d'estimer au plus près les chances d'aboutissement d'une politique européenne de défense via la renaissance de l'institution née des Accords de Paris.

Les projets que la France nourrit à l'égard de l'UEO justifient le point d'ancrage de l'étude en 1973. Dans un contexte de tensions transatlantiques récurrent, et devant les insuffisances de la CPE, coopération strictement limitée aux questions de politique étrangère

et organisée selon un processus diplomatique isolé des institutions européennes, la France entreprend de redonner vie à l'UEO. Sans chercher à s'affranchir de la juridiction de l'OTAN mais décidée à extraire l'Europe de sa docilité, elle propose en 1973 la première réactivation de l'institution dont, selon elle, le traité de Bruxelles modifié renferme les éléments constitutifs à une responsabilisation des Européens au plan international : l'Art.VIII, à l'origine de la création du Conseil de l'UEO et porteur de l'intégration progressive du Vieux Continent, établissait les soubassements d'une Europe politique ; l'Art.V, vecteur de l'alliance défensive automatique, fondait la perspective d'un regroupement militaire, tandis que l'Art.IV, manifestation juridique de la subordination de l'UEO à l'OTAN assurait sans ambages la constitution du noyau européen complémentaire de l'OTAN.

Précisément, le Comité Permanent des Armements, organe subsidiaire du Conseil de l'UEO, en charge d'une coopération européenne de l'armement atone depuis 1955, devait constituer la base d'une politique européenne d'armement vouée progressivement à dégager une autorité européenne dans la relation transatlantique. Cette tentative de relance d'une instance technique de l'UEO s'inscrivait cependant dans le carcan de la bipolarité, et avait rapidement buté sur la pusillanimité des Européens à s'émanciper de la tutelle atlantique. Au début des années quatre-vingts, le déclenchement de la crise des Euromissiles incitera la France à initier une nouvelle proposition, mais la Déclaration de Rome de 1984 qui en est issue, consistait en une réforme institutionnelle placée au coeur de l'OTAN, et identifiable à un pâle succédané des ambitions françaises sur l'Europe de la défense. Reste que ces projets sans lendemains, avaient eu le mérite, dans un contexte international figé par les stigmates de l'*arm's control*, de mettre en exergue des aspects essentiels à la constitution d'une identité européenne de défense. On pouvait ainsi gager que le déblocage du verrou bipolaire sur un monde diversifié libèrerait certaines réticences et renverrait un écho plus porteur chez des partenaires moins craintifs à l'idée d'une autonomisation des Européens en matière de sécurité.

La deuxième partie, échelonnée entre 1990 et 1997, s'annonce effectivement profondément différente. Le dégel des relations Est-ouest, l'adaptation éclair de l'Alliance atlantique au nouveau contexte mondial, le cheminement accéléré de la construction politique européenne, le nouveau crédit accordé aux organisations intergouvernementales, assènent un véritable coup de fouet au débat désabusé sur l'émergence d'une identité européenne de défense, et redonne toutes ses chances à l'UEO, qui à l'appui d'une relance cette fois opérationnelle, est rapidement précipitée dans l'effervescence de l'après-Guerre froide. Alors que l'altération des fondements stratégiques du Vieux Continent donne à envisager une modification du partenariat transatlantique, la Guerre du Golfe est l'élément déclencheur de la projection de l'UEO dans une mission de gestion de crise. Concomitamment, la réunification allemande accélère le processus d'unification européenne qui pour la première fois envisage le recours à l'UEO en tant que bras armé de l'UE.

Mais la fuite en avant des Européens dans la sécurité collective et le développement exclusivement opérationnel de l'UEO cachait mal le projet inachevé de l'Europe politique, dont les principes juridiques de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, consignés par le traité de Maastricht, s'enlisaient dans une confusion peu salutaire. Parallèlement, la rénovation réussie de l'Alliance Atlantique, confortait les Américains, inégalement disposés à tenir compte des doléances européennes, dans leur quête d'un nouveau mode de *leadership* sur l'aménagement de la sécurité internationale. Ainsi, l'allégeance déclarée de l'UEO vis-à-vis de l'UE en panne, se déplaçait lentement vers la configuration d'un pilier européen dans l'Alliance, alors qu'il était clair que le ton souvent injonctif des Etats-Unis et les aléas de leur politique étrangère risquaient, assez vite, de brider les initiatives de l'Europe. L'option d'un

développement opérationnel de l'UEO au sein de l'OTAN, axée sur une nouvelle dépendance logistique et technologique, pouvait exacerber le chaotique cheminement de l'Europe politique. La France, aux côtés, essentiellement, de l'Allemagne, progressivement gagnée à la cause européiste, se distinguera, comme par le passé, pour influencer sur l'évolution de l'institution, et sans revenir sur le projet qui voulait faire de l'UEO la matrice de la défense européenne, tentera d'interférer pour que l'institution ne devienne pas un supplétif de l'Alliance atlantique. En fonction de sa propension à opérer un rapprochement concret avec l'OTAN, le projet d'identité européenne de défense, via l'UEO, avait plus ou moins de chances d'aboutir.

A partir de 1994, à un moment clé de la coopération inter-institutionnelle entre l'OTAN et l'UEO, le dossier sur les Groupes de Forces Interarmées Multinationales éveillait des espoirs chez les partisans de la construction d'une identité européenne de défense. Mais la mise à l'épreuve de cette nouvelle complémentarité par le déclenchement brutal de crises intra-étatiques sur le sol même de la vieille Europe, ruinait sans tarder le rapprochement organisationnel qui avait été imaginé en amont. L'Alliance atlantique triomphait seule dans une politique interventionniste maîtrisée, quand l'UEO, dont la structure avait pourtant été adaptée et consolidée par de nouveaux organes institutionnels, était en proie à une diversification de ses missions, et perdait en crédibilité.

À l'horizon 1997, les débats organisés autour de la Conférence Intergouvernementale de l'UE, en charge notamment d'actualiser l'enjeu sur la mise en place d'une politique de sécurité en Europe, annoncent que le projet d'une identité européenne de défense ne s'épanouirait pas au sein de l'UEO, vouée à s'effacer de la scène internationale. Cette fois, l'échec de l'Union de l'Europe Occidentale, en tant qu'instance identitaire de l'Europe de la défense était consommé, et le traité d'Amsterdam annonçait clairement la reprise de ses fonctions opérationnelles par l'UE tournée vers l'OTAN. Par une ironie de l'Histoire, l'institution retrouvait la place subsidiaire qui lui avait été attribuée dans l'architecture de la sécurité européenne. L'identité européenne de défense se construirait en vertu d'une politique exempte d'engagements contraignants, et l'UEO se maintenait comme instance garante d'une défense collective automatique devenue obsolète, en arrière de la scène vivante de la nouvelle PESD.